

SÉANCE ORDINAIRE du 03 MARS 2017

L'An deux mille dix-sept, le trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles-Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 28 février 2017

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. VILNAT Jacques –Adjointes et M. FONTAINE Pascal, Mme GREUIN Florence, M. JAQUET Pascal, Mme CASTEL Claude, M. MESNIL David, Mme GAUTHIER Véronique, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absents excusés : Mmes BURGEVIN Valérie et KOÇAKLI Sévil

Secrétaire : MOINEAU Bernard

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2017

Délib 2017-003 - Aide financière projet SLAC (service loisirs et animations cantonales)

Le Conseil Municipal, vu les projets d'activités du SLAC et vu la participation des jeunes inscrits dans ce cadre lors des vœux de la municipalité, décide d'accorder au SLAC une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 euros.

Délib 2017-004 - Adhésion CNAS (comité national action sociale) pour retraités

Le Maire indique au Conseil que la commune, déjà adhérente au CNAS pour les agents en activité, peut aussi cotiser pour les agents retraités. Pour l'année 2017 la cotisation par actif est de 201,45€ et de 134,63€ pour les retraités. Dans la mesure où un agent déjà bénéficiaire du CNAS est maintenant retraité depuis fin 2016, le Conseil Municipal décide d'adhérer, à partir du 1^{er} janvier 2017 au CNAS pour les actifs et les retraités.

Délib 2017-005 - Désignation délégué Syndicat Gestion Fourrière Animale Départementale

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5211-1 et suivants relatifs aux dispositions communes aux établissements publics de coopération intercommunale et L. 5711-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes composés exclusivement de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale,

Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 et portant création du syndicat mixte fermé pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 novembre 2016 demandant au préfet qu'il crée ladite structure et précisant que la commune entendait en faire partie,

Vu le courrier de M. CUILLERIER, président de l'Association des Maires du Loiret en date du 21 février 2017 sollicitant des communes membres de ce syndicat qu'elles procèdent à la désignation de leurs représentants au sein de ladite structure,

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune, membre du nouveau syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret, doit procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour la représenter, cette désignation devant s'opérer par la voie d'une élection par le conseil municipal en son sein, au scrutin secret à la majorité absolue,

Il rappelle que le délégué suppléant est appelé à siéger au comité syndical avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement du délégué titulaire,

Le conseil municipal, après un vote émis à bulletins secrets et après un tour de scrutin à la majorité absolue, désigne :

- M. **BRAGUE** Robert délégué **titulaire** de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

- M. **JAQUET** Pascal délégué **suppléant** de la commune au sein du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Délib 2017-006 - Désignation délégués Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal,

- vu la fusion des Communautés de Communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1^{er} janvier 2017,

- vu le rôle de la CLECT au sein des communautés de communes – à savoir l'évaluation des charges transférées entre les Communes et la Communauté de Communes et le remise d'un rapport après chaque évaluation servant de base pour fixer le montant des attributions de compensation

- vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCC et Forêt en Gâtinais en date du 17 janvier 2017 prévoyant la composition de la CLECT à raison d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune,

Désigne :

- **M. LEROY** Daniel – membre **titulaire**

- **Mme GREUIN** Florence – membre **suppléant**

Délib 2017-007 - Motion contre le déclassement de la commune en zone défavorisée

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des informations relatives au projet de déclassement de certaines communes situées en zone défavorisée,

- constate que la commune de **Vieilles-Maisons sur Joudry**, à l'instar de nombreuses autres communes du Loiret, notamment en Sologne, Berry et Puisaye, voire Orléanais, ne sera plus classée dans la carte des zones agricoles défavorisées (zones soumises à contraintes naturelles) au regard des critères définis par la Commission Européenne,

- observe parallèlement la dégradation alarmante de la situation économique des exploitations agricoles situées sur le territoire communal,

- souligne que les exploitations auparavant concernées sont particulièrement touchées par la crise et qu'elles sont exposées à des caractéristiques topographiques, pédologiques et climatiques contraignantes,

- juge légitime la prise en compte de ces handicaps dans les politiques d'accompagnement agricole,

- rappelle que 10% de la surface Agricole Utile française peut être intégrée au sein de Zones Soumises à des Contraintes Spécifiques,

- demande le maintien de la commune de **Vieilles-Maisons sur Joudry** dans le projet de zonage ZSCN et la mobilisation de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux pour appuyer cette demande.

Délib 2017-008 – Avenant n° 01 marché travaux salle polyvalente

Considérant la délibération n°2016-37 du 26 août 2016 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'extension réhabilitation de la salle polyvalente,

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de passer un avenant pour les lots suivants :

- lot 01 : Gros Œuvre – entreprise MV Bâtiment : démolition d'une cheminée,

- lot 03 : couverture – entreprise Hurisse : réfection d'une partie de la toiture de la cuisine,

- lot 13 : serrurerie - entreprise Saric : fixation de rail de cloison mobile

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant	Variation	Nouveau montant HT
01	MV Bâtiment	129.000,00	3.342,00	2,59%	132.342,00
03	Hurisse	60.166,15	2.496,00	4,15%	62.662,15
13	MSB Saric	26.059,80	4.815,00	18,48%	30.874,80
TOTAL H.T.		215.225,95	10.653,00		225.878,95
TOTAL T.T.C. (T.V.A. à 20%)		258.271,14	12.783,60		271.054,74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité l'avenant n° 01 comme détaillé ci-dessus pour les lots 01- 03 et 13,
- autorise le Maire à signer l'avenant en question et toutes pièces s'y rapportant,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017

Demande prestation Centre de Gestion : aide à la mise en place régime indemnitaire

Le Conseil Municipal approuve le principe de solliciter le Centre de Gestion (CDGFPT) pour signer une convention en vue d'une prestation de service pour aider à la mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP).

Commission « travaux et aménagement » :

Achats et travaux à définir pour la salle polyvalente

- salle polyvalente : énergie à définir pour le matériel de cuisine – choix du tarif électricité – choix du matériel de cuisine en fonction de l'utilité – éclairage « led » pour l'accès parking-salle – place stationnement PMR – achat d'une scène modulable, de panneaux d'affichage, d'un défibrillateur, d'une auto-laveuse, d'un vidéoprojecteur ; installation « internet »

Travaux en cours et projets

- trottoirs du bourg et ralentisseur ; évacuation des eaux pluviales et délimitation stationnement
- préau : devis et autorisation en cours
- réparation passerelle sur la rigole : devis en cours
- parapets pont de grignon : en attente réponse de la CC C et F en G
- prévoir : réparation « solin » porche église ; réfection éclairage public ; peinture grille cimetière et réfection mur cimetière ; peinture portail mairie

Projet d'acquisition de matériel

- panneaux d'affichage électoraux
- matériel pour les agents techniques

Commission « Fleurissement »

Rapport par Pascal JAQUET de la rencontre avec le Comité Départemental du Fleurissement qui a donné multiples informations et conseils pour l'obtention d'une 1^{ère} fleur au classement par le jury

Divers

Avenir du camping et du site de l'Etang des Bois : le Conseil est informé des démarches en cours (rencontres avec l'ADRTL, la Communauté de Communes, le SMGCO) afin de trouver une solution valorisante pour cet équipement situé sur la commune de Vieilles-Maisons. A noter que la commune s'implique dans cette démarche.

Comice agricole 2017 : thème de « l'Etang des Bois » retenu par Vieilles-Maisons - fanfare de Coulons réservée en commun avec Châtenoy et Coudroy – en attente du montant de la participation par la CCC F G

ADAPA : Maryse GODEAU signale que l'ADAPA Lorris a signé une convention de partenariat avec le Conseil Départemental avec augmentation du tarif horaire et paiements d'arriérés 2016 de la part du Département